

**«Lorsque toutes les communautés étrangères se montrent solidaires pour une cause juste, l'impact est bien plus fort»**



Gianfranco di Grogorio, président de la Feneci. Photo: Voix d'Exils.

**La Fédération Neuchâteloise des Communautés Immigrées (la Feneci) est une association à but non lucratif qui a été créée en 2010. Elle rassemble les associations des migrants du canton de Neuchâtel et vise à améliorer le dialogue et l'échange entre les Neuchâtelois et les migrants dans le canton qui représentent environ 145 nationalités. Son président, Gianfranco di Grogorio, un Suisse d'origine italienne, établi à Neuchâtel depuis 1965, répond aux questions de Voix d'Exils.**

**Voix d'Exils : Pourquoi la Feneci a-t-elle été créée ?**

Gianfranco di Grogorio: J'ai toujours milité dans la Colonia Libera Italiana, une fédération présente en Suisse depuis 70 ans qui regroupe une cinquantaine d'associations italiennes. Quand les premières vagues d'immigrés italiens, puis espagnols, sont arrivées en Suisse dans les années 60, l'intégration dans le travail et dans la société posait problème pour ces deux communautés. Fort de cette expérience, nous avons décidé de constituer en 2010 une fédération

d'associations afin de défendre nos droits d'immigrés. La Colonia Libera Italiana de Neuchâtel a alors contacté différentes associations d'immigrés pour sensibiliser ses membres à propos de l'importance d'agir ensemble. Lors de nos rencontres, nous évitons d'évoquer les problèmes religieux ou politiques relatifs à nos pays d'origines et favorisons le dialogue afin de permettre une meilleure intégration des migrants dans le travail, la société ou dans d'autres domaines.

### **Quelles sont les missions principales de la Feneci ?**

Actuellement, nous luttons pour permettre à des immigrés de deuxième génération tels que des Africains noirs ou originaire du Maghreb, des Turcs ou des Kosovars d'accéder à des postes de travail au sein de l'État au niveau communal et cantonal. Actuellement, la majorité des immigrés occupant des postes aux niveaux communal et cantonal sont des espagnols et des italiens de première génération. Nous pensons que cette situation doit changer et que la loi fédérale sur l'intégration visant à inclure la population étrangère au tissu économique, social et culturel de la Suisse doit être appliquée. Nous souhaitons que le Conseil d'État neuchâtelois sensibilise les employeurs du canton afin que les immigrés soient davantage considérés en fonction de leurs capacités professionnelles et au regard de leurs origines.

### **Quelles actions concrètes ont été menées par la Feneci pour la défense des droits des immigrés ?**

On organise, par exemple, des conférences de presse, comme celle tenue avant la fin de l'année 2012, pour dénoncer le manque de volonté des employeurs à embaucher les immigrés, surtout les Africains noirs ou du Maghreb. A cette occasion, nous avons rencontré le Conseil d'État et le responsable cantonal des ressources humaines pour solliciter leur intervention auprès des employeurs locaux afin qu'ils engagent des personnes migrantes. Nous espérons que d'ici quelques

mois, nous verrons des résultats positifs.

### **La Feneci défend aussi les droits des immigrés en procédure d'asile ?**

Les requérants d'asile sont soumis à la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration que le canton doit respecter. On aimerait aussi approfondir la problématique de la défense des droits de requérants d'asile dans le canton de Neuchâtel. C'est cependant difficile, parce que le canton défend sa position en s'abritant derrière la loi fédérale. Nous pensons néanmoins que le canton peut faire un effort supplémentaire en faveur des requérants d'asile. Il y a la loi fédérale et l'application de ladite loi. Recevoir les gens dignement, le canton peut le faire. Nous, on ne défend pas les délinquants et tous les requérants d'asile ne sont pas des délinquants. Il suffit qu'une personne commette une déviance sociale et toute sa communauté est accusée. Ce stéréotype doit être combattu avec le soutien des autorités en place. Déjà dans les années 60, quand un Italien faisait une «connerie», on disait que tous les italiens faisaient des «conneries».

### **Si la Feneci est saisie d'un cas de discrimination à l'embauche, que fait-elle ?**

Pour répondre à cette question, je vais vous exposer un exemple concret : la candidature d'un juriste africain habitant la ville de La Chaux-de-Fonds. Sa candidature a été rejetée par un employeur alors que nous étions convaincus qu'il avait la capacité et l'aptitude de satisfaire le cahier des charges du poste en question. Grâce à notre intervention – soutenue par le Service de la cohésion multiculturelle (le COSM) – cette personne a été finalement embauchée.

### **La Feneci fédère combien d'associations de migrants ?**

Nous fédérons une dizaine d'associations et notre but aujourd'hui est d'augmenter notre visibilité. La principale difficulté que nous rencontrons est de fédérer les

associations. Nous devons renforcer notre réseau et nous soutenir les uns et les autres, ce indépendamment de nos origines. C'est normal qu'un Noir ou un Magrébin soient frères. Mais lorsque toutes les communautés étrangères se montrent solidaires pour une juste cause, l'impact est bien plus fort.

### **En trois ans d'existence, quel bilan tirez-vous de l'action de la Feneci ?**

Le bilan est satisfaisant, mais on doit faire plus. On doit se renforcer. La force qu'on a à l'extérieur est inversement proportionnelle à l'intérieur. Nous sommes en train de travailler sur deux plans: la question du travail des immigrés et le renforcement de notre organisation.

### **Avez-vous un message pour les Suisses qui ont des préjugés envers les immigrés ?**

L'immigration est une richesse culturelle et économique. Il ne faut pas faire comme autrefois, c'est-à-dire les Européens appréciaient les bras pour travailler sans vraiment se soucier que derrière ces bras, il y avait des hommes, des femmes et des enfants. Le gouvernement suisse doit comprendre que la Suisse dans 40 ans, 30 ans et même dans 20 ans aura besoin de gens qui travaillent pour produire les richesses du pays. Afin que cette main d'œuvre soit efficace et compétente, des efforts doivent être entrepris pour intégrer et respecter les personnes migrantes, mais également les considérer comme des citoyens à part entière.

*Propos recueillis par :*

**Paul Kiese**

**Journaliste, membre de la rédaction neuchâteloise de Voix d'Exils**

**Infos:**

Fédération neuchâteloise des communautés immigrées (Feneci)  
c/o Gianfranco di Grogorio  
Rue du Tertre 32  
2000 Neuchâtel  
E-mail: g.degrogorio@net2000.ch  
Tél: 0794188140

[Cliquez ici pour obtenir la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration](#)